N° prix	Désignation des prix	Unités	P.U. en FCFP H.T.
1-100	**INSTALLATION DE CHANTIER**		
1-101	**INSTALLATION DE CHANTIER ET SIGNALISATION TEMPORAIRE** Ce prix rémunère au forfait, les frais d'installations de chantier et de signalisation temporaire et comprend: - Les moyens de raccordement aux points d'eau et d'électricité mis à disposition par la caserne (CCAP, article 10.5.1), le téléphone et les dépenses de fonctionnement correspondantes. - Les frais de transport de matériels, matériaux et personnel sur l'ensembles des zones de chantier. - L'aménagement et l'entretien des chemins et voies de desserte du chantier, et la réalisation de tous accès ou pistes de chantier provisoires ou permanents. - Les dépenses liées aux autorisations administratives. - La tenue du journal de chantier et des plannings. - L'enlèvement et l'évacuation des matériaux inutilisés. - Les documents à fournir pendant la période préparatoire. - L'installation de chantier y compris clôture éventuelle et remise en état des lieux à la fin du chantier. - La fourniture et la pose d'un panneau de chantier à l'intérieur de l'emprise, à l'emplacement désigné par le maître d'ouvrage, son contenu étant soumis à la validation de celui-ci. - L'ensemble des opérations d'implantation et de nivellement. - La fourniture et la mise en place des dispositifs de protection sur le chantier et sur les voies d'accès. - Les frais de gardiennage. - Le nettoyage des chaussées circulées par les engins et véhicules de chantier qui auront été salies ou dégradées pendant les travaux et leur remise en état. - la remise en état des lieux après travaux et le nettoyage général du chantier. - l'entretien des chantiers jusqu'à leurs réception. Le règlement s'effectuera à raison de : - 60 % lorsque l'ensemble des documents à fournir pendant la période de préparation seront validés par le maître d'œuvre. - 40 % à l'achèvement des travaux après validation par le maître d'œuvre des DOE.		
1-101-01	**BASE** LE FORFAIT :	FT	
1-101-02	**OPTION** LE FORFAIT :	FT	
1-102	**ETUDES D'EXÉCUTIONS** Ce prix rémunère au forfait les frais d'états des lieux et des études d'exécutions et comprends : La réalisation d'un état des lieux avec rédaction d'un procès-verbal contradictoire entre le maître d'œuvre et l'entrepreneur et constitution d'un recueil de photos et/ou vidéo aux frais de l'entrepreneur sur la totalité du périmètre d'opération sur le sol et sur les voies d'accès aux chantiers. Ce prix comprend notamment la prestation de repérage par Détection Géoradar et Electromagnétique, leur sondage, leur piquetage et l'implantation des réseaux enterrés existants sur site ou à proximité immédiate du site (EU, EP, AEP, OPT, EEC), sous voiries publiques et accotements. Cette prestation intègre aussi : - le repérage sur site ou à proximité immédiate du site des réseaux enterrés existants susceptibles d'être impactés par les travaux, - les sondages à la pelle mécanique, y compris dégagement manuel des sols au contact direct des canalisations ou fourreaux, permettant d'identifier la nature des canalisations/circulation, les implantations exactes, les nivellements, - le piquetage des réseaux en surface lorsqu'ils impactent les emprises de travaux et qu'ils doivent être conservés. Ce repérage est maintenu par le titulaire pendant toute la durée des travaux réalisés dans la zone concernée par les mesures de protection. - toutes sujétions liées à ces opérations. Ce prix rémunère également les frais d'études pour la réalisation des plans d'implantation et d'exécution des travaux, tels qu'ils sont définis au Cahier des Clauses Techniques Particulières et comprend: - la réalisation des relevés, - l'établissement des plans d'exécution et des documents d'exécution (notes de calculs et P.E.O.), - l'établissement des cubatures, - les modifications éventuellement nécessaires après visa du maître d'œuvre, - le piquetage pour déroulement des travaux, - le piquetage nécessaire au contrôle des épaisseurs à mettre en œuvre, - la reproduction des documents, - toutes sujétions liées à ces opérations. Le règlement s'effectuera à raison de : - 30% lorsque l'ensemble des documents à fournir pendant la période de préparation seront validés par le maître d'œuvre. - 70% au pourcentage d'avancement des travaux.		
1-102-01	**BASE** LE FORFAIT :	FT	
1-102-02	**OPTION** LE FORFAIT :	FT	

	FRAIS DE CONTRÔLE INTERNE/EXTERNE ET PAQ		
1-103	Ce prix rémunère au forfait les frais de contrôle interne/externe et l'établissement, le suivi et la mise à jour du Plan d'Assurance Qualité (P.A.Q.). Il comprend notamment : - la fourniture de fiches techniques ou laboratoire de l'ensemble des matériaux et produits mis en œuvre au cours du chantier, - l'établissement du P.A.Q. et des fiches de procédures spécifiques à chaque nature de travaux, - la réalisation de l'ensemble des essais de contrôles des travaux définis au CCTP, - l'établissement des fiches de contrôle intérieur et externe et leur transmission immédiate au maître d'œuvre, - l'établissement des fiches de non-conformité, - la mise à jour du P.A.Q. en fonction de l'avancement et des évolutions du chantier. - Les frais d'études et tous les essais nécessaires pour l'agrément des matériaux ainsi que tous les frais relatifs à la production des différents documents à fournir avant travaux en vertus des dispositions particulières précisées au C.C.A.P. et au C.C.T.P. A la fin du chantier, l'entreprise remettra trois exemplaires du document récapitulant l'ensemble des procédures et contrôles réalisés par l'entreprise et par le contrôle extérieur. Le règlement s'effectuera à raison de : - 20 % lorsque l'ensemble des documents à fournir pendant la période de préparation seront validés par le maître d'œuvre. - 60% suivant avancement des suivis laboratoires des chantiers. - 20 % après la remise du document final.		
1-103-01	**BASE** LE FORFAIT :	FT	
1-103-02	**OPTION** LE FORFAIT :	FT	
1-104	**DOCUMENTS CONFORMES À L'EXÉCUTION** Ce prix rémunère au forfait les frais d'établissement des documents constitutifs du D.O.E. (dossier des ouvrages exécutés), tels qu'ils sont définis au C.C.T.P. et comprend toutes sujétions liées à ces opérations. Un dossier devra être remis à l'issus de chaque phases de travaux avec relevé sur place, calculs, fourniture des éléments informatiques. Cette prestation inclue également le recollement sur plan des réseaux existant détectés lors de la préparation de chantier. Le règlement s'effectuera à raison de : - 40% au pourcentage d'avancement des travaux. - 60 % au récolement final et à l'approbation du DOE par le maitre d'œuvre.		
1-104-01	**BASE** LE FORFAIT :	FT	
1-104-02	**OPTION** LE FORFAIT :	FT	
1-200	**ASSAINISSEMENT**		
1-201	**FOSSÉ** Ces prix rémunèrent la création de fossés trapézoïdaux ou de noues d'évacuation conformément au CCTP et aux dimensions des plans et coupes (70 cm de profondeur minimum), y compris toutes sujétions d'exécution, de transport et de mise en dépôt. Ces prix comprennent la reprise des pieds de talus si nécessaire sur 1.50m de hauteur.		
1-201-01	**CRÉATION DE FOSSÉ** Création de fossé trapézoïdale LE METRE LINEAIRE :	ML	

1-204	**FOURNITURE ET POSE DE CANALISATION SN8** Ce prix rémunère au mètre linéaire théorique suivant les prescriptions du CCTP, la fourniture des conduites PEHD ou PVC SN8, le lit de pose, le remblaiement et l'enrobage de la conduite et comprend notamment : - la fourniture, l'amenée, l'approche, la descente et le calage des canalisations principales, - le lit de pose et l'enrobage de la canalisation jusqu'à 0.20 m au-dessus de la génératrice supérieure, - la fourniture et le remblaiement en matériaux de couche de forme jusqu'à la cote de la voirie existante, - la reconstitution de la structure de chaussée, - l'exécution des joints, la coupe éventuelle des canalisations, - les plus-values pour travail dans l'embarras d'autres réseaux posés transversalement ou longitudinalement à la tranchée. - les essais de compactage et d'étanchéité.		
1-204-01	**Ø315** LE METRE LINEAIRE :	ML	
1-204-03	**Ø500** LE METRE LINEAIRE :	ML	
1-205	**BÉTON DE PROTECTION DES OUVRAGES** Ces prix rémunèrent l'enrobage de conduite en béton C20/25 sur une épaisseur de 20cm de chaque côté et au dessus et toutes sujétions de fourniture, de coffrage et mise en œuvre. LE METRE CUBE :	M3	
1-206	**TÊTES DE BUSE PRÉFABRIQUÉES** Ces prix rémunèrent l'exécution d'une tête aval ou amont sur ouvrage hydraulique conformément aux indications du CCTP et carnet de détails. Elles seront adaptées suivant le profil du terrain et les PEO fournis par l'entreprise. Il comprennent : - les études d'exécution, - les fouilles nécessaires, - toutes sujétions de déviations du cours d'eau, de pompage éventuel du fond de fouille et de réalisation de batardeaux, - la fourniture et la mise en œuvre du béton de propreté C16/20 en sous face, - la fourniture et la mise en œuvre de béton C30/37 et des aciers et coffrages y afférents, - le décoffrage ainsi que toutes sujétions de raccordement aux canalisations et au remblaiement en arrière de l'ouvrage et de remise en état des lieux. - les terrassements de fossé amont et aval pour guidage des eaux sur un linéaire de 5m minimum		
1-206-01	**SUR CANALISATION Ø315** L'UNITE :	U	
1-206-03	**SUR CANALISATION Ø500** L'UNITE :	U	
2-200	**TRAVAUX PREPARATOIRES ET CHAUSSEE**		
2-201	**SCARIFICATION ET REPROFILAGE DU SUPPORT** Ce prix comprend : - la scarification à la niveleuse ou à la raboteuse du support sur une épaisseur de 0 à 15cm, - les déblais éventuels pour arriver à la côte voulue, - le réglage, le compactage et la finition, - l'arrosage éventuel du support, - la protection contre les eaux de toute nature, - la mise en dépôt définitif des matériaux excédentaires y compris droits de décharge, Ce prix s'applique à la surface de l'assiette des terrassements mesurée en projection horizontale. LE MÈTRE CARRE :	M2	
2-202	**RABOTAGE DE CHAUSSÉE** Ce prix rémunère le rabotage de la chaussée existante tel que décrit au C.C.T.P. et comprend: - le rabotage du revêtement et/ou chaussée pour une profondeur pouvant aller jusqu'à 8 cm, - les découpes soignées des départs et des arrêts, - le chargement des matériaux, - le transport et la mise en dépôt pour réutilisation en accotement ou l'évacuation en décharge, - leur déchargement et l'aménagement du dépôt définitif ou provisoire, - le compactage et le réglage du fond de forme, - le balayage de la zone. Il s'applique à la totalité de la surface rabotée. LE METRE CARRE :	M2	
2-203	**DÉBROUSSAILLAGE** Ce prix comprend : - Le débroussaillage, le nettoyage, - L'arrachage, l'élagage et le dessouchage d'arbrisseaux et d'arbres dont la circonférence est inférieur à 80cm à 50cm du sol se trouvant dans cette emprise, - Le réglage à la niveleuse et compactage de la plateforme, - Le chargement et l'évacuation des détritus, des matériaux issus du réglage et de tous matériaux excédentaires, y compris les droits de décharge restant à la charge de l'Entreprise, Ces prix s'appliquent au mètre carré pour le nettoyage, le débroussaillage et le dessouchage d'arbre et arbrisseaux concerné par l'emprise des routes. LE METRE CARRE :	M2	

2-204-01	**TERRASSEMENT EN DÉBLAIS** Ce prix rémunère les déblais en terrain ne répondant pas aux criteres de plus value de BRH et comprend : - l'implantation contradictoire des zones de terrassement ou de purge - les déblais par tout moyens nécessaires, - le chargement et l'évacuation des matériaux à la décharge, - les droits de décharge - le réglage et le compactage du fond de fouille, - les essais de réception de l'arase, Le volume de déblais sera rémunéré sur fourniture des cubatures de terrassements par l'entreprise. Les matériaux réutilisables seront stockés sur dépôt provisoire pour être remis en remblais si leur nature leur permet et la nécessité du chantier LE METRE CUBE :	M3	
2-204-02	**TERRASSEMENT EN REMBLAIS** Ces prix rémunèrent au mètre cube les travaux de remblai de masse et comprend : - l'agrément de ces matériaux par un laboratoire agréé et le suivi en cours d'exécution, - La fourniture et le transport à pied d'œuvre des matériaux, - la mise en œuvre des matériaux conformément au GTR, - l'arrosage, le réglage et le compactage, - le réglage fin, - la protection contre les eaux, - les essais de réception définis au CCTP. Le volume de remblais sera rémunéré au m3 en place suivant relevé topo et fourniture des cubatures de terrassements par l'entreprise.	M3	
2-204-03	**PLUS VALUE POUR UTILISATION DE BRH** Ce prix s'applique en plus-value du prix de terrassement en déblais pour l'extraction de roches dures nécessitant l'emploi continu d'un Brise-Roche Hydraulique (BRH) sur engin mécanique, lorsque les moyens mécaniques classiques avec une pelle de 16T minimum s'avèrent inefficaces.	M3	
2-205	**GÉOTEXTILE** Ce prix rémunère au mètre carré, la fourniture et la mise en oeuvre d'un géotextile anticontaminant de type bidim S41 ou équivalent sous couche de forme et en fond de fouille de purge, comme décrit dans le CCTP. Il inclut toutes sujétions de stockage ainsi que tous les frais de recouvrement et donc de couture (le recouvrement se fera uniquement par ancrage au sol). Il est rémunéré au mètre carré de surface effectivement réalisé, sans tenir compte des recouvrements et remontées. LE METRE CARRE :	M2	
2-206	**REMBLAIS POUR ACCOTEMENT, PURGE ET CHAUSSÉE** Ces prix rémunèrent au mètre cube les travaux de remblai d'accotements, de purges et de chaussée et comprend : - l'agrément de ces matériaux par un laboratoire agréé et le suivi en cours d'exécution, - La fourniture et le transport à pied d'œuvre des matériaux, - la mise en œuvre des matériaux conformément au GTR, - l'arrosage, le réglage et le compactage, - le réglage fin, - la protection contre les eaux, - les essais de réception définis au CCTP. Le volume de remblais sera rémunéré au m3 en place suivant relevé topo et fourniture des cubatures de terrassements par l'entreprise.		
2-206-01	**GNT 0/20** LE METRE CUBE :	M3	
2-206-02	**GNT 0/31,5** LE METRE CUBE :	M3	
2-206-03	**GNT 0/80** LE METRE CUBE :	M3	
2-208	**MISE À LA CÔTE** Ce prix rémunère à l'unité la mise à niveau de regard de visite, de bouche à clef et de chambre de tirage existants et comprend : - les découpes d'enrobés et les terrassements nécessaires au dégagement de l'ouvrage, de la dalle et des éléments existants, - la surélévation ou l'abaissement par changement et/ou ajout d'éléments, - tous les travaux de démolition de maçonnerie, la dépose et la repose des éléments neufs ou existant, - la fourniture et la mise en œuvre de mortier de scellement à prise rapide type SIKA TP138 avec coffrage si necessaire, - le calage et le scellement au mortier type SIKA TP138, - le remblaiement avec des matériaux identiques aux matériaux extraits suivant les différentes couches de chaussées à restituer et le compactage soigné. - les mises à la côte provisoires éventuelles avant revêtement final, suivant le phasage des travaux.		
2-208-01	**DE BOUCHE À CLÉ** L'UNITE :	U	
2-208-02	**DE REGARD DE DIAMETRE INFÉRIEUR OU ÉGAL À 1,00 M** L'UNITE :	U	
2-208-03	**DE REGARD DE DIAMETRE SUPÉRIEUR À 1,00 M** L'UNITE :	U	

2-208-04	**DE CHAMBRE DE TIRAGE** L'UNITE :	U	
2-209	**PLUS VALUE POUR FOURNITURE TAMPON FONTE LORS D'UNE MISE À LA COTE** Ce prix rémunère la fourniture et mise en oeuvre du tampon fonte : - la fourniture et la pose du couronnement béton adapté au regard avec les finitions - la fourniture du tampon/grille fonte selon la classe de résistance préconisée ainsi que sa mise à la cote fini - la réalisation de la mise à la cote en plusieurs fois si cela s'avère nécessaire pour permettre le trafic de chantier ou la circulation - l'utilisation de mortier à prise rapide si les besoins de remise en circulation le nécessite - toutes sujétions.		
2-209-01	**DE BOUCHE À CLÉ RÉHAUSSABLE** L'UNITE :	U	
2-209-02	**DE TAMPON 40X40 FONTE C250** L'UNITE :	U	
2-209-03	**DE TAMPON 60X60 FONTE D400** L'UNITE :	U	
2-209-04	**DE TAMPON 80X80 FONTE D400** L'UNITE :	U	
2-210	**BORDURES** Ces prix rémunèrent la réalisation de bordures posées sur une fondation en béton, telle que décrit au C.C.T.P et comprennent: - la fourniture et la livraison des bordures, - les fouilles éventuelles et le compactage du fond de fouille, - les découpes soignées de revêtement, - la réalisation d'une fondation en béton C25/30, sur une épaisseur de 0,15 mètre minimum, - la mise en place et le nivellement des bordures, - le collage des bordures au ciment pur, - le calage et l'épaulement au droit des joints par patin en béton C25/30, - le jointoiement au mortier et au fer lisse, - toutes sujétions		
2-210-01	**T2 / A2** LE METRE LINEAIRE :	ML	
2-210-02	**I1** LE METRE LINEAIRE :	ML	
2-210-03	**CS2** LE METRE LINEAIRE :	ML	
2-210-04	**CC2** LE METRE LINEAIRE :	ML	
2-220-00	**DÉPOSE DE BORDURES ET CANIVEAUX** Ce prix s'applique au mètre linéaire de bordures, caniveaux ou d'assemblage de bordures et caniveaux de toute nature (T - A - P - CS et CC) à démolir. Il comprend la démolition complète, le chargement, le transport aux décharges des déblais y compris le réglage des surfaces mises à nu. LE METRE LINEAIRE :	ML	
2-230-00	**DÉMOLITION DE MAÇONNERIE ET BÉTON ARMÉ** Ce prix rémunère au mètre cube la démolition de maçonnerie ou béton armé réalisée manuellement ou mécaniquement, et comprend l'évacuation des matériaux impropres vers un site conforme à la réglementation en vigueur, y compris les redevances de décharge. L'évacuation ou le réemploi des matériaux sera soumis, au préalable à la décision du Maître d'œuvre. LE METRE CUBE :	M3	
2-230-01	**DÉPOSE/REPOSE DE CLOTURE EXISTANTE** Ce prix s'applique au mètre linéaire de cloture à déposer et reposer y compris la fourniture des éléments fixations et des éléments de cloture ne pouvant être réutilisés LE METRE LINEAIRE :	ML	
2-300	**REVETEMENT**		
2-302	**FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE BBSG 0/10 Y/C IMPRÉGNATION** Ce prix rémunère la réalisation d'une couche de roulement en BBSG 0/10 de classe 3 sur 5cm ou 6cm selon indications plans conformément au CCTP et comprend : - la réalisation des couches d'imprégnation ou d'accrochage, - la fourniture, le transport et la mise en œuvre manuel ou mécanique du matériau, - le régalage et le compactage, - les sujétions de finition autour des ouvrages existants ainsi que leur conservation en parfait état, - la réalisation des joints à l'émulsion sur les raccords en enrobé existants, - les essais définis au CCTP, - le nettoyage des voies empruntées et la reprise de la signalisation horizontale souillée. Le tonnage est rémunéré sur présentation des bons de pesée, dans la limite de la surface réalisée multipliée par l'épaisseur théorique et par une masse volumique de 2,35 t/m³. LA TONNE :	T	

2-400	**SIGNALISATION ET CLOTURE**		
2-401	**MARQUAGE RÉTRORÉFLÉCHISSANTS EN PEINTURE DE COULEUR BLANCHE 10CM** Ce prix rémunère le marquage rétroréfléchissant à la peinture, de couleurs blanche, de 48 mois de durée homologuée et comprennent : - la préparation et le nettoyage du support, - l'implantation de la ligne (marquage et inter distance adaptés), - les prémarquages, - la fourniture et l'application de peinture de couleur blanche, de durée homologuée de 48 mois, - la fourniture des billes de verre (incorporées ou saupoudrées) pour la rétro réflexion, - toutes sujétions de mise en œuvre sous circulation y compris signalisation adaptée des travaux, - toutes sujétions de mise en œuvre manuelle ou mécanique. Le METRE LINEAIRE:	ML	
2-403	**MARQUAGE RÉTRORÉFLÉCHISSANT EN PEINTURE BLANCHE DE FLECHE DIRECTIONNELLE OU UN ENSEMBLE DE 4 LETTRES POUR PLACES DE PARKING** Ce prix rémunère le marquage rétroréfléchissant à la peinture, de couleurs blanche, de 48 mois de durée homologuée et comprennent : - la préparation et le nettoyage du support, - l'implantation - les prémarquages, - la fourniture et l'application de peinture de couleur blanche, de durée homologuée de 48 mois, - la fourniture des billes de verre (incorporées ou saupoudrées) pour la rétro réflexion, - toutes sujétions de mise en œuvre sous circulation y compris signalisation adaptée des travaux, - toutes sujétions de mise en œuvre manuelle ou mécanique. L'UNITE:	U	
2-405	**PORTAIL COULISSANT MANUEL 4 M, HAUTEUR 2,30 M, AVEC BAVOLET EN Y ET CONCERTINA** Ce prix rémunère la fourniture, le transport et la pose complète d'un ensemble de fermeture de site comprenant : - l'implantation du portail, - les fouilles nécessaires à la longrine et aux massifs des poteaux, y compris l'évacuation en décharge et les frais de décharge, - le coffrage, le ferraillage, la fourniture et la mise en œuvre du béton C30/37 et des aciers du génie civil, - la fourniture et la mise en œuvre du rail de guidage et des butées de fin de course, - la fourniture et la mise en œuvre d'un portail à un vantail barreaudé, de passage utile 4 m et de hauteur 2,30 m, en acier galvanisé thermolaqué de couleur au choix du maître d'ouvrage, comprenant roulettes de guidage, poignées de manœuvre et serrure à crochet encastrée avec cylindre, - la fourniture et la mise en œuvre d'un bavolet en Y avec concertina sur toute la longueur du portail, - les réglages et la mise en service, - l'adaptation des clôtures existantes à son installation (leur dépose et repose sont rémunérées au prix 2-230-01). L'ENSEMBLE :	U	

LE TITULAIRE (1)

(1) Le nom de la personne ayant apposé sa signature est reproduit en lettres capitales précédé de la mention manuscrite "LU ET ACCEPTE"

Le : Approuvé par le Maître d'Ouvrage :